

NOTE D'INFORMATION – MARS 2023

OFFRE VÉLO RÉMI TRAIN

SAISON TOURISTIQUE 2023

UN CONTEXTE FAVORABLE AUX DÉPLACEMENTS À VÉLO

Depuis plusieurs années et notamment depuis la crise sanitaire, on constate un engouement de plus en plus marqué pour les déplacements à vélo, au quotidien ou pour les loisirs.

Le soutien du mode cyclable par les politiques publiques locales ou régionales accompagne cet engouement. Les aménagements, en ville (pistes cyclables) comme en campagne (véloroutes, voies vertes), conçus dans un contexte de décarbonation des déplacements, sont autant d'incitations à la pratique du vélo alors que l'augmentation du prix des carburants et l'inflation poussent à utiliser la voiture de manière plus raisonnée.

La région, au relief peu accidenté et aux vallées larges, est par ailleurs un terrain idéal pour le cyclotourisme, moteur de l'économie touristique porté par la Région Centre-Val de Loire et les acteurs du secteur.

SNCF Voyageurs, exploitant du réseau Rémi Train, est un partenaire actif de ces évolutions des mobilités.

UNE AFFLUENCE VÉLO PARFOIS COMPLEXE À GÉRER

La saison estivale 2022 l'a montré, cet engouement va beaucoup plus vite que l'évolution des infrastructures et équipements, notamment ferroviaires, adaptés aux cyclistes. Les règles d'usage prenant en compte ces limitations ne sont pas suffisamment connues et en période « de pointe », pas ou peu respectées. En effet, le nombre de vélos embarqués à bord des trains ne doit normalement pas dépasser le nombre d'emplacements aménagés (racks ou crochets).

Ainsi a-t-on pu constater, à certaines périodes, des gares et des trains pris d'assaut sur les lignes les plus fréquentées, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de sécurité - en gare et à bord -, de production (retards dus à la montée à bord des cyclistes) ou plus simplement de confort du voyage pour les passagers non cyclistes.

On constate en outre et de plus en plus fréquemment, l'embarquement à bord des trains de matériels hors norme (vélos cargo, remorques non pliées, sacoches de transport surdimensionnées) dont l'accès à bord est pourtant, pour des raisons évidentes d'encombrement et de maniabilité, rigoureusement encadré.

Au final, ces situations ont généré une insatisfaction partagée par les cyclistes et les non-cyclistes (pour des raisons bien entendu différentes) provoquant incivilités et réclamations.

C'est pourquoi, pour préparer au mieux la saison touristique 2023, SNCF Voyageurs, en coordination étroite avec le Région Centre-Val de Loire, propose une offre globale vélo aménagée qui va donner lieu à une communication plus large pour une meilleure information de tous.

L'OFFRE 2023

UN SYSTÈME DE RÉSERVATION OBLIGATOIRE SUR CERTAINS AXES LE WEEKEND

Pour limiter les suroccupations sur les lignes pour lesquelles est constatée une affluence vélo supérieure au nombre d'emplacements disponibles et pour garantir le confort de tous les voyageurs, cyclistes et non cyclistes, la réservation vélo sera obligatoire (1 € par train emprunté) du 29 avril au 1^{er} octobre, les weekends et jours fériés.

Il s'agit des lignes REMI Express :

- Paris-Austerlitz – Les Aubrais – Orléans
- Paris-Austerlitz – Les Aubrais – Blois-Chambord – Tours
- Paris-Austerlitz – Les Aubrais – Vierzon – Bourges
- Paris-Bercy – Montargis - Nevers

et de la ligne REMI Orléans <> Tours (trains assurant l'ensemble du parcours) hors trains « Interloire » Orléans <> Nantes.

Les modalités et conditions de réservation peuvent être consultées dès le 3 avril sur l'ensemble des canaux de communication REMI, TER Centre-Val de Loire et SNCF Connect.

Noter que les vélos pliants et autres dispositifs équivalents ne sont pas concernés par cette réservation obligatoire.

Un retour d'expérience sera réalisé en fin de saison pour faire évoluer, si nécessaire, ce dispositif.

LE « TRAIN LOIRE À VÉLO »

Le « Train Loire à Vélo », qui rencontre un vif succès entre Orléans / Tours / Nantes / Le Croisic, sera mis en circulation du 11 juin au 17 septembre :

- Sur 3 A/R, les trains estampillés « Loire à Vélo » mettent à disposition jusqu'à 66 emplacements vélos classiques en accès libre répartis sur le train et 17 places supplémentaires pour vélos classiques, électriques, tandems et remorques (impérativement pliées) dans un espace dédié avec accueil à la porte. La réservation dans cet espace, gratuite, est fortement conseillée.
- En complément, une gamme de services annexes est proposée par l'ensemble des partenaires « Loire à Vélo » (prise en charge des bagages d'un point à un autre, locations de vélos à tarifs négociés, suggestions d'hébergements, etc.) tout au long du parcours.

L'information sur l'ensemble des services proposés dans le cadre de « Loire à Vélo » est disponible sur le site www.loireavelo.fr

« CŒUR DE FRANCE À VÉLO »

Après une interruption en 2022 en raison de travaux sur la ligne, l'offre « Cœur de France à Vélo » entre Tours et Bourges, parallèle à la véloroute de la vallée du Cher, sera de nouveau proposée du 1^{er} juillet au 3 septembre.

2 trains dans chaque sens proposeront une voiture dédiée permettant l'embarquement de 25 vélos. L'accès se fait sans réservation, l'accueil à la porte et le gardiennage à bord sont assurés par du personnel dédié.

ENSEMBLE DES AUTRES LIGNES RÉMI

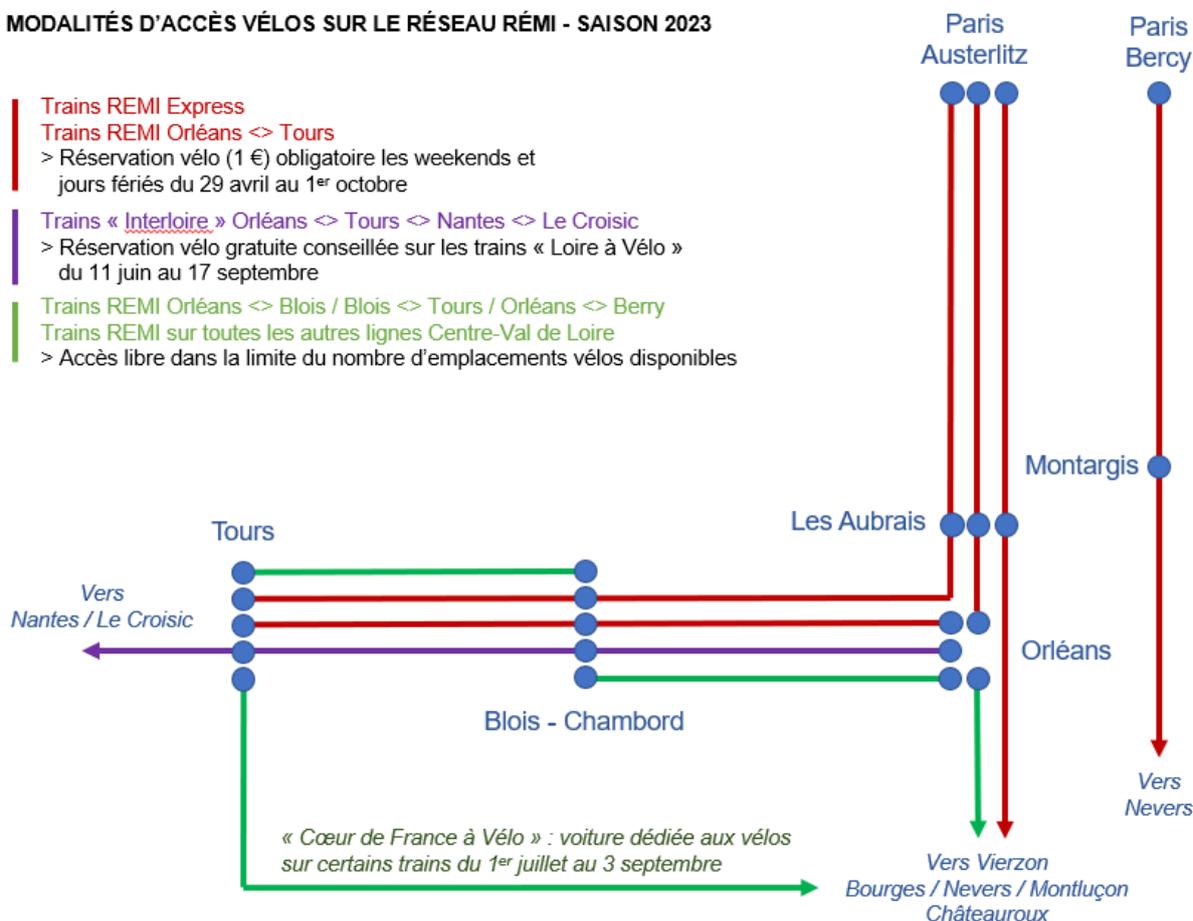
Sur tous les trains non concernés par les offres décrites ci-dessus, l'accès aux vélos à bord reste libre, dans la limite des emplacements vélos disponibles (de 3 à une vingtaine d'emplacements selon les trains).

Au cas où aucun emplacement n'est disponible, les cyclistes sont invités à se présenter impérativement au personnel de bord qui leur conseillera le meilleur moyen de poursuivre leur voyage.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES OFFRES ÉTÉ 2023 SPÉCIFIQUES

MODALITÉS D'ACCÈS VÉLOS SUR LE RÉSEAU RÉMI - SAISON 2023

- Trains REMI Express
- Trains REMI Orléans \leftrightarrow Tours
 - > Réservation vélo (1 €) obligatoire les weekends et jours fériés du 29 avril au 1^{er} octobre
- Trains « Interloire » Orléans \leftrightarrow Tours \leftrightarrow Nantes \leftrightarrow Le Croisic
 - > Réservation vélo gratuite conseillée sur les trains « Loire à Vélo » du 11 juin au 17 septembre
- Trains REMI Orléans \leftrightarrow Blois / Blois \leftrightarrow Tours / Orléans \leftrightarrow Berry
- Trains REMI sur toutes les autres lignes Centre-Val de Loire
 - > Accès libre dans la limite du nombre d'emplacements vélos disponibles



UNE VOLONTÉ D'ALLER TOUJOURS PLUS LOIN

Au-delà des offres, l'amélioration des services et la coopération avec les collectivités locales et les acteurs du tourisme sont essentiels.

La mise en accessibilité des gares avec des équipements adaptés permet de répondre aux besoins conjoints des personnes à mobilité réduite et vélos (rampes, ascenseurs, etc.). Ces travaux nécessitent des investissements conséquents et, selon la configuration des gares, de modifications ou interruptions des circulations. Chaque année, plusieurs gares de la région bénéficient de ces aménagements dans le cadre d'un schéma directeur partagé avec l'Etat et la Région.

L'augmentation d'emplacements de stationnement dédié aux vélos et d'abris sécurisés à proximité des gares permet d'offrir une alternative crédible à l'emport des vélos. La mise en œuvre de ces stationnements spécifiques se fait en partenariat avec le Conseil Régional et

les collectivités locales. Les investissements consentis ont ainsi permis, en moyenne ces dernières années, l'installation de 5 à 10 équipements tous les ans.

La Région Centre-Val de Loire et SNCF Voyageurs tirent également parti des opérations de rénovations lourdes du matériel roulant pour augmenter le nombre d'emplacements vélo à bord des trains. C'est le cas par exemple des rames « ZTER » circulant sur les lignes électrifiées qui sont en cours de réaménagement. En outre, les matériels neufs actuellement livrés, comme les rames Regio2N destinées aux lignes Remi Express, disposeront de 9 à 27 places vélos selon les compositions.

Enfin, le dialogue avec les collectivités locales, les associations d'usagers ou les institutions en charge du développement touristique s'amorce et se poursuit dans l'intérêt de tous pour promouvoir de manière raisonnée la multimodalité train / vélo et définir des règles d'usage partagées (à bord, aux abords des gares, au moyen de partenariats, en terme d'offre).

SNCF Voyageurs est à la disposition de chacun pour partager et innover sur ces sujets, dans le respect des contraintes techniques qui sont les siennes.



Document Loire à Vélo